

Les dix ans de la loi Handicap

On n'est pas au bout de nos peines !

La loi pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée il y a dix ans déjà. L'occasion pour la Rédaction d'*À part entière* de faire un point sur ce qui a changé depuis 2005. APE a demandé l'avis de responsables associatifs et recueilli des témoignages de personnes qui vivent le handicap au quotidien !

repère

Qu'en est-il de l'emploi 10 ans après ? Qu'en est-il de l'accessibilité et des nouvelles prestations proposées par la loi de 2005. C'est à toutes ces questions qu'APE a tenté de répondre. Sur le volet emploi, le chômage reste dramatiquement élevé. Sur l'accessibilité, on sait déjà où l'on en est puisque le dispositif a été étendu après 2015. Si l'intention est bonne, le contenu de la loi unanimement salué, c'est sur son application que cela se complique. Comment fonctionner, par exemple, avec des délais si longs d'examen de dossiers par les MDPH ? Au fond, en ces temps de crise, les deux nerfs de la guerre sont plus que jamais l'argent et la volonté alors que les associations craignent plus que jamais le désengagement de l'État.

La loi sur l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été adoptée le 11 février 2005. Elle a notamment créé le droit à compensation, mis en place un guichet unique (les maisons départementales des personnes handicapées), promu l'accès à tout pour tous et fait de l'insertion des travailleurs handicapés un enjeu essentiel, y compris dans les fonctions publiques... Revue de détails.

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :

« *Les MDPH sont encore victimes de leur succès et d'un péché de jeunesse* », remarque Bernard Sidobre, délégué départemental du comité de l'Aude. Ainsi, les délais d'obtention d'examen de dossier ont explosé, pire les MDPH ne fonctionnent pas de la même manière selon les départements et les moyens alloués. « *Ceux qui en pâtissent surtout sont les "cas limites" dont*

le handicap est évalué à moins de 80 % », déplore Philippe Chazal, président de la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA). Dans le département 93, témoigne Françoise Lafaye, référente handicap au centre de rééducation professionnelle J.-P.-Timbaud et représentante CGT à la MDPH 93, « *il fallait attendre jusqu'à 18 mois, au début, pour obtenir une RQTH. On a obtenu de rabaisser les délais à 12 mois, mais ils se rallongent à nouveau. Même ceux qui demandent des cartes prioritaires ou un renouvellement de leur invalidité*

Compensation du handicap : Est-ce que la prestation de compensation mise en place par la loi de 2005 a joué son rôle ? « *Elle y a participé* », semble modérer Florian Guzdek, représentant de la FNATH au fonds d'insertion de la fonction publique (FIPHFP). « *Les prestations sont utiles, précise Bernard Sidobre, mais pour les types de handicap prévus ! Sur la surdité, sur l'autisme, sur les traumatismes crâniens, par exemple, il faut se battre et passer par de multiples procédures. Et encore, le reste à charge est important.* » Environ 100 000 personnes (DREES, chiffres 2012) continuent de préférer

Ce qui inquiète surtout, ce sont les futurs changements institutionnels et les risques de désengagement des pouvoirs publics.

doivent attendre ! » Ce qui inquiète aussi ce sont les futurs changements institutionnels et les risques de désengagement des pouvoirs publics. Qu'en est-il par exemple de l'avenir des fonds de compensation dont beaucoup ne semblent pas ou plus autant abondés qu'avant ?

l'ancienne prestation d'avant la loi : l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Accessibilité : Au début 2014, APE (lire numéro 298) a largement couvert la question de l'accessibilité dont l'objectif inscrit dans la loi de 2005 >>>

D'immenses espoirs

Beaucoup s'accordent à considérer que la loi votée il y a dix ans portait en elle d'immenses espoirs. Elle prenait en compte les évolutions de la société et notamment le combat contre les discriminations. En ce sens, le regard porté sur le handicap en a singulièrement profité. La loi a mis en place un guichet unique et une prestation de compensation qui devait répondre, au plus près, aux besoins de chacun, mais dont les barèmes n'ont jamais été révisés depuis.

Pilule amère

Dans le domaine de l'emploi, on n'atteint toujours pas les 6 % que la loi impose et le maintien en emploi reste toujours aussi compliqué. Le chômage des personnes handicapées correspond à plus du double de celui de la population générale. La pilule est amère sur le plan du travail, mais également de l'accessibilité, deux pans importants de la loi (lire APE 298). Sans oublier la question des ressources, qui n'a jamais été vraiment abordée depuis 2005, malgré les rendez-vous importants qu'ont constitués les conférences nationales du handicap et le dernier comité interministériel du handicap.

Peau de chagrin

Mais ce que craignent aujourd'hui le plus, les personnes handicapées, c'est que sous le prétexte d'une crise économique particulièrement dure, les espoirs suscités par la loi de 2005 continuent à se réduire à peau de chagrin. Car chacun s'accorde à dire que toute ambitieuse qu'elle soit, la loi ne jouera pas son rôle si volonté et moyens manquent à l'appel. Nous sommes dans une situation de morosité générale où les associatifs et les personnes handicapées ont l'impression d'être lâchés par l'État, comme s'il y avait eu un décrochage dans la solidarité nationale. Oui, la loi de 2005 a constitué un pas avant, mais depuis dix ans des pas en arrière ont déjà été réalisés. Il risque bien d'y en avoir d'autres !



© philidor - Fotolia.com

La loi de 2005 est ambitieuse : tout le monde s'accorde à le dire. Ce qui fait peur ce sont le manque de moyens et de volonté. Pour les enfants, notamment, la loi compense encore très mal leurs besoins.

>>> n'a clairement pas été atteint. Des agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap) ont été créés pour réaliser ces objectifs après 2015. Les associations restent en colère et mobilisées contre cette ordonnance (lire page 6).

Emploi : « La loi de 2005 a eu un effet levier et permis de développer l'emploi des personnes handicapées, souligne Alain Rochon, président de l'APF. Le taux d'emploi a augmenté, mais en même temps l'emploi reste précaire et la loi peine à développer ses effets. » Sans compter que le chômage augmente et touche encore deux fois plus les personnes handicapées que les personnes valides. « C'est un point noir pour les personnes lourdement handicapées, reprend Philippe Chazal qui défend en particulier les non voyants. Nous subissons de plus la disparition progressive des métiers que ces personnes occupaient traditionnellement : secrétaires, standardistes... Mais dans le même temps, certains métiers nous sont fermés (comme les call centers) car les outils informatiques ne sont pas accessibles. » « On vous dit que vous avez le droit de travailler, les personnes handica-

pées sont mieux acceptées par la société, elles sortent de plus en plus de chez elles, mais ça ne suit pas », regrettent de nombreux associatifs. Jacqueline Garcia, directrice du centre de rééducation professionnelle et sociale (CRP) Jean-Pierre-Timbaud de Montreuil (93), le constate tous les jours : « L'existence de nos centres est mal ou pas relayée par les MDPH, Cap emploi, Pôle emploi... » « L'accessibilité s'en mêle : on demande à nos adhérents de faire 50 km pour trouver du travail », regrette Jean-Jacques Murat, délégué de Corrèze. Enfin, n'oublions pas que l'Éducation nationale reste toujours exonérée de sa contribution au FIPHP et les universités semblent vouloir s'engouffrer dans cette brèche. L'État vient aussi de ponctionner 58 millions d'euros sur les deux fonds (public et privé).

Enfants : « La loi n'a pas été écrite au début pour les enfants (concernant la PCH), déplore Patrick Gorius, délégué départemental de l'Aude. Elle a été adaptée en 2008 mais à partir de prestations pour les adultes. Le problème c'est que les enfants ont

besoin de se construire et nécessitent l'intervention de plusieurs spécialistes (souvent en libéral). Mais la loi compense très mal tous ces besoins, notamment en ce qui concerne l'autisme. Pour obtenir ce à quoi on a droit au début, on perd parfois jusqu'à 18 mois. Nos enfants risquent de devenir des adultes dépendants. Sur la scolarisation, il y a eu des progrès, c'est vrai, mais c'est encore insuffisant et cela dépend beaucoup de la situation de l'enfant et de l'instituteur. Pour moi, les auxiliaires de vie scolaires sont vraiment nécessaires surtout quand les classes sont chargées. Il faut qu'ils soient formés. »

Ressources : Au 1er septembre, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est passée à 800,45 euros et reste toujours en dessous du seuil de pauvreté. Même si durant le précédent quinquennat, la promesse de l'augmenter de 25 % a été (presque) tenue, aujourd'hui sa revalorisation est scandaleusement insuffisante et la loi ne prévoit toujours pas de véritable revenu d'existence pour les personnes handicapées. Pire, le sujet n'a jamais vraiment été abordé depuis 2005. <>

Témoignages

“ Prisonnière de chez elle ”

Véronique, 46 ans, ancienne aide-soignante à l'hôpital de Fraize, souffrant d'épilepsie depuis un an a perdu l'usage de ses jambes et, récemment, de son bras gauche. « Elle habite un pavillon dans les Vosges, précise la présidente de la section de Saint-Dié. Avant, elle descendait sur ses fesses par le sous sol, une personne descendait avec elle son fauteuil. Ce n'était pas simple, mais, là, avec un bras en moins, elle reste coincée chez elle. Et chez elle, son fauteuil

ne rentre pas dans la salle de bain. » La MDPH a accordé à cette adhérente une aide humaine pour les gestes de tous les jours, nous explique le groupement des Vosges, mais elle a refusé de prendre en charge les travaux d'aménagement de la maison. Dans sa décision de septembre dernier, elle

propose « d'envisager un déménagement qui pourra être pris en charge au titre de la PCH ». « On n'accuse personne, reprend la présidente de Saint-Dié qui a témoigné dans Vosges matin, mais on constate qu'on est dans l'impasse. Il suffirait d'élargir la porte de la salle de bain, de réaliser une

douche et d'installer un plan incliné. On attend le chiffrage des travaux. Pour déménager, il faudrait qu'elle vende sa maison dont elle paye toujours les traites. Combien de temps ça prendrait aujourd'hui alors qu'on est en pleine crise ? En attendant, ses enfants sont placés la nuit, elle est en instance de divorce et prisonnière de chez elle. Par rapport à la loi, on aurait pu espérer que son cas trouve une solution plus rapidement. »

“ On m'a dit de lâcher prise ”

Fanny, 37 ans a subi un harcèlement dans le magasin dans lequel elle travaillait. « En juin 2008, mon handicap s'est aggravé, j'ai changé de maladie. Auparavant, je souffrais d'anorexie, ensuite j'ai été atteinte d'une psychose. Le traumatisme lié à mon travail et mon licenciement a été reconnu en maladie professionnelle. J'ai retrouvé un emploi pour seulement 11 heures par semaine. Pas assez pour vivre, je ne touchais que 304 euros, j'allais aux Restos du cœur, mais heureusement j'avais un emploi. Ensuite, je me suis trouvée au chômage. J'ai été envoyée à la MDPH. J'ai été reconnue pour la RQTH et envoyée dans un centre de préorientation et ensuite dans un centre de rééducation professionnelle et sociale (CRP) *. Ce que m'a apporté la loi handicap ? Un projet, une formation, peut-être un diplôme et un emploi au bout. Par contre les démarches ont été très longues : environ 3 ans. Je souhaite devenir fonctionnaire et travailler dans une école notamment. Aujourd'hui, je vis du salaire du CRP, un smic à temps plein, je ne touche plus rien de la Caf ou de la Sécurité sociale. Ma situation est plus confortable qu'avant, mais la loi ne couvre pas tous les besoins. En revanche, je regrette que le Pôle emploi ait mis du temps à m'envoyer vers Cap emploi qui m'a fait patienter des années. On m'a dit que ce serait mieux que je lâche prise. Je crois qu'ils avaient un a priori sur ma maladie, mais moi j'étais demandeuse pour trouver du travail ! »



“ Je ne savais pas qu'il y avait un dispositif plus favorable ”

Pierre, 40 ans, est en formation de secrétaire assistant médico-social* dans un centre de rééducation professionnelle et sociale (CRP). Attaché de recherche en histoire, il souffrait d'un handicap psychique. « J'ai été arrêté puis mis en invalidité. J'ai basculé dans la sphère du télé-marketing. Mais j'ai mis presque dix ans à comprendre qu'il y avait un dispositif qui m'était plus favorable et plus proche de mes besoins personnels comme le CRP. Personne, que ce soit à la MDPH ou à Cap emploi ne m'a mis sur la piste. Je ne sais pas pourquoi, c'est comme si on avait fait barrage. Je voyais un médecin pour le renouvellement de ma RQTH, tous les 3

ou 4 ans, et l'on m'a placé d'abord dans un centre avec des personnes qui n'avaient pas le même handicap que moi sans m'informer sur le fait que je pouvais passer directement dans un CRP. Cette loi qui prône l'accessibilité à tout pour tous souffre encore de limites et les préjugés à l'embauche se maintiennent. On nous prend pour de dangereux schizophrènes ! C'est vrai, j'ai un niveau bac + 4 et l'on me propose une formation de type bac mais elle est adaptée et me permet de me réinsérer enfin dans le monde du travail. Aujourd'hui, je suis presque au bout d'une formation de 19 mois et j'attends au final un contrat de professionnalisation dans une grande entreprise au printemps prochain. »

* Témoignages anonymes recueillis auprès du Centre de rééducation professionnelle et sociale (CRP) Jean-Pierre-Timbaud de Montreuil (93).
Photos à titre illustratif : © Eléonore H - Fotolia.com / © Kirill Kedrinski - Fotolia.com / © Edler von Rabenstein - Fotolia.com